

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES**

**Aux Contribuables de la susdite VILLE,**

**AVIS PUBLIC**

Est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite ville,

**QUE :**

Conformément à l'article 503 de la Loi sur les cités et villes, le rôle général de perception pour l'année 2020 est complété et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception, dès le 20 février prochain, aux heures de bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et le vendredi, de 9h00 à 12h00.

**Publié à Saint-Marc-des-Carières, ce 11ième jour de février 2020.**

Elyse Lachance, dir. gén. / greffière-trés.